



Faire venir soeur en France

Par **DCat**, le **20/03/2015** à **09:19**

Bonjour,rnrnJe suis d'origine malgache et mariée à un français, je réside en France et je dispose d'un emploi CDI payé au SMIC.rnrnRécemment j'ai perdu ma mère d'origine malgache qui résidait à Madagascar, et il me reste ma petite soeur agée de 17, ans bientôt 18 au mois de Juillet.rnDe ce fait je souhaite faire venir ma soeur en France étant donné qu'elle n'a plus de parent sur l'île et je suis sa seule famille restante, d'une part pour son éducation et d'autre part pour sa prise en charge.rnMalheureusement je suis consciente qu'il est très difficile de faire venir un membre de sa famille surtout que cette dernière va bientôt être majeure. De plus, elle ne fait pas partie des conditions d'un regroupement familial.rnrnNous avons commencé à faire quelques démarches comme la demande d'un jugement auprès du tribunal malgache pour être tuteur et garde légale.rnrnJ'aimerais vraiment avoir plus de conseils car tout cela est tellement flou pour le moment et le temps nous manque énormément.rnrnMerci de votre réponse.